

1462 Yvonand, le 1^{er} octobre 2018



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2018/15

Concerne : Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2019.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du lundi 18 juin 2001, la municipalité déposait le préavis No 2001/03 daté du 05 juin 2001, relatif à la détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2001.

Sur la base de divers documents établis en février 2001 par M. Enrico ALBERTI, architecte conseil yverdonnois, membre du conseil international en immobilier d'entreprise, complétant le préavis précité, les conclusions aboutirent à un prix de vente du terrain estimé à Fr. 120.00 le m2, valeur vénale des parcelles en général.

Après discussion lors de la séance du lundi 18 juin 2001, votre conseil accepta les conclusions du préavis 2001/03.

A ce jour, il reste 8 parcelles dont les DDP ont tous été renouvelés pour une durée de 50 ans. Aucune demande d'achat n'a été enregistrée cette année.

Vous trouverez en annexe le plan de situation de l'état depuis 2001.

Afin de respecter l'engagement pris par son préavis municipal No 2002/03 bis de continuer à soumettre à l'approbation du conseil communal, à chaque nouvelle année, une proposition de prix de vente au m2 des parcelles sises au lotissement des Goilles, la municipalité vous propose au vu de la situation du marché de l'immobilier qui n'a plus changé ces dernières années de maintenir le prix décidé par votre conseil, pour l'année 2019 soit à Fr. 320.00 le m2 à l'endroit des personnes désireuses d'acquérir la parcelle au bénéfice d'un DDPS (Droit Distinct Permanent de Superficie) sur laquelle est construite leur chalet.

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la municipalité et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

1. De fixer à Fr. 320.00 le prix de vente au m² des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2019.
2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2019. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du conseil communal.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser

La Secrétaire :



Viviane Potterat

Annexe : plan de situation

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic

COMMUNE D'YVONAND

Quartier des Goilles



Etat au 11 juillet 2018

- Droit Distinct et Permanent (DDP)
- Bien-fonds privés
- Demandes en cours



COMMUNE D'YVONAND

Quartier des Goilles

Parcelles en DDP (Droit Distinct et Permanent) : Etat au 11 juillet 2018

Adresse du propriétaire :

| | | | |
|--------------------|---|------------------------|------------|
| - Parcelle n° 1815 | VONLANTHEN Yvette, Rue Grand Jenoud 10 | 1462 Yvonand | 21.03.2066 |
| - Parcelle n° 1804 | JAQUET Christian, Hochfeldstrasse 114 | 3012 Bern | 21.03.2066 |
| - Parcelle n° 1806 | HOFER Walter, Ch. des Goilles 11 | 1462 Yvonand | 21.03.2066 |
| - Parcelle n° 1823 | WEBER Patricia, rue du Succès 7 | 2300 La Chaux-de-Fonds | 10.06.2066 |
| - Parcelle n° 1826 | HERI-SCHENKER Chris. Silberbachstrasse 3e | 9032 Engelburg | 08.07.2066 |
| - Parcelle n° 1828 | MOREL Christine, Rue Cuvier 4 | 25140 Charquemont (F) | 08.07.2066 |
| - Parcelle n° 1849 | ROBERT Janine, Rue de l'Impasse 2 | 1462 Yvonand | 28.02.2068 |
| - Parcelle n° 1852 | KÄCH Suzanne, Rue de l'Impasse 8 | 1462 Yvonand | 28.02.2068 |